# DELIBERATION N°D2025_07
# DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 février 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents :** Mesdames Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET, Fabienne M'TANIOS et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL, Nicolas BAYART, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).
M. Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE).

Date de convocation : 07 février 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : ouverture par anticipation de crédits budgétaires en section investissement**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En début d'exercice, avant le vote du budget et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisée par le Conseil municipal, le maire peut engager, liquider et mandater, des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget de l'exercice précédent. La délibération doit préciser le montant et l'affectation des crédits autorisés.

Il est proposé à l'assemblée d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement (dépenses) au budget principal de l'exercice 2025 :

| Imputation - chapitre | Crédits votés en 2024 | dont RAR 2023 | ouverture crédits par anticipation |
|---|---|---|---|
| 10- Dotations, fonds divers et réserves | 5 400,00 € | 0,00 € | 1 300,00 € |
| 20- Immobilisations incorporelles | 35 000,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € |
| 21- Immobilisations Corporelles | 310 000,00 € | 18 000,00 € | 40 000,00 € |
| 23- Immobilisations en cours | 2 401 680,00 € | 1 200 000,00 € | 250 000,00 € |

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

A l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'ouvrir par anticipation au vote du budget principal 2025 les crédits ci-dessus présentés ;
- **S'ENGAGE** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2025 du budget principal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Le Maire,**
**Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,**
**Ghyslaine LESUEUR**

Acte certifié exécutoire le : 18 FEV. 2025
Télétransmis en préfecture le : 18 FEV. 2025
Mis en ligne le : 18 FEV. 2025

# DELIBERATION N°D2025_08
# DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 février 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents :** Mesdames Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET, Fabienne M'TANIOS et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL, Nicolas BAYART, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).
M. Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE).

Date de convocation : 07 février 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : autorisation signature de contrat**

A la suite de la vacation d'un poste d'agent de service, une procédure de recrutement a été effectuée.

Une candidate a été retenue et un contrat à durée déterminée lui est proposé.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :**

- **AUTORISE,** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer un contrat à durée déterminée dont les conditions sont les suivantes :

  - Contrat du 1er mars au 31 août 2025
  - Temps de travail : 16.30/35ème
  - Rémunération : sur la base de l'échelon 3 du grade d'adjoint technique
  - IFSE : montant du groupe C3.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Le Maire,**
**Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,**
**Ghyslaine LESUEUR**

MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANAIS
74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire le : 18 FEV. 2025
Télétransmis en préfecture le : 18 FEV. 2025
Mis en ligne le : 18 FEV. 2025

# DELIBERATION N°D2025_09
# DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 février 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents :** Mesdames Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET, Fabienne M'TANIOS et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL, Nicolas BAYART, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).
M. Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE).

Date de convocation : 07 février 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Echange de parcelles entre un administré et la commune**

Monsieur Philippe De Pachtère, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Ecoles par TERACTEM, la commune a dû procéder à un échange de parcelles avec un administré : il s'agit des parcelles cadastrées AD 299 et AD 520.

Suite à la réalisation du bornage et de l'alignement de ces parcelles, il est nécessaire de rédiger un acte de propriété afin de formaliser cet échange.

Il est proposé d'autoriser cet échange à l'euro symbolique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité :

- **AUTORISE,** à procéder à l'échange des parcelles AD 299 et AD 520 entre la commune et un administré (plan ci-annexé) à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié et tous documents s'y afférant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Le Maire,**
**Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,**
**Ghyslaine LESUEUR**

Acte certifié exécutoire le : 18 FEV. 2025
Télétransmis en préfecture le : 18 FEV. 2025
Mis en ligne le : 18 FEV. 2025

MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANAIS 74 (Haute-Savoie)

# DELIBERATION N°D2025_10
# DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 13 février 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents :** Mesdames Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Annie TISSOT, Isabelle PEGAZ TOQUET, Fabienne M'TANIOS et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL, Nicolas BAYART, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

**Absents excusés** : Mmes Christiane DAUNIS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT), Alexandra BEAUQUIS et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE).
M. Miguel MARTINS (pouvoir donné à M. Philippe De PACHTERE).

Date de convocation : 07 février 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15 + 3 pouvoirs

Madame Ghyslaine LESUEUR a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du projet de création d'un espace public et d'une cour d'école**

Par délibération en date du 10 octobre 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé pour le projet de création d'un espace public et d'une cour d'école au chef-lieu.

Par commission d'achat en date du 28 novembre 2024, le choix du maître d'œuvre s'est porté sur « L'Atelier des Cairns », architecte paysagiste à Chambéry (73000).

Un avant-projet a été présenté par le maître d'œuvre, dont le montant estimé s'élève à 430 481.00 € H.T.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès d'instances diverses et notamment le Conseil Départemental.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité :

- **APPROUVE,** l'opération décrite ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'obtention de subventions auprès de potentiels financeurs, et notamment auprès du Conseil Départemental.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Le Maire,**
**Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,**
**Ghyslaine LESUEUR**

MAIRIE DE MARCELLAZ-ALBANAIS * 74 (Haute-Savoie) *

Acte certifié exécutoire le : 18 FEV. 2025
Télétransmis en préfecture le : ... 18 FEV. 2025
Mis en ligne le : 18 FEV. 2025